

GRÉSIVAUDAN

Déchets : en déficit, le Sibrecsa modifie plusieurs de ses services



Les équipements de compostage individuel seront désormais payants. Photo Archives Le DL

Le Syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (Sibrecsa), dont les finances affichent un déficit de plus de 2 millions d'euros révélé en début d'année, ajuste le fonctionnement de certains de ses services pour réaliser des économies.

Le Sibrecsa a pour mission de gérer la collecte, le tri et la valorisation des déchets sur son territoire en favorisant les bonnes pratiques. Basé à Pontcharra et présidé par le maire Christophe Borg, il regroupe 43 communes, dont 16 de l'Isère. [Lors de son dernier débat d'orientations budgétaires, le Sibrecsa a informé de son déficit de fonctionnement de plus de 2 millions d'euros](#) – que le résultat reporté de l'exercice 2022 ne suffit pas à couvrir. En conséquence, il a été décidé d'ajuster le fonctionnement de certains services, pour réaliser des économies financières.

Le Sibrecsa explique cette situation critique « notamment par la hausse générale des coûts, de nouveaux marchés et de nouveaux projets pour répondre aux exigences réglementaires et d'uniformisation des services entre les communautés de communes adhérentes. Dans ce cadre, il aurait fallu provisionner et augmenter les participations des adhérents depuis au moins trois ans. [Or, le Sibrecsa n'a pas d'outil de gestion financière prévisionnelle et n'a pas eu](#)

[d'alerte laissant présager cette situation.](#) Ainsi, il a été demandé par les communautés de communes adhérentes de proposer un plan d'économies drastique afin de minimiser au mieux l'augmentation des participations, et mécaniquement [la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères \(TEOM\) prélevée par les communautés de communes Cœur de Savoie](#) et Le Grésivaudan.

• Quels changements pour les habitants ?

La collecte des ordures ménagères résiduelles sera généralisée à une collecte par semaine à partir du 1^{er} juin pour l'ensemble des 43 communes du Sibrecsa. La collecte s'effectuera le lundi à Allevard, le mardi à Pontcharra, et le vendredi à Crêts-en-Belledonne et au Cheylas.

Les cartons bruns devront être déposés en déchetterie : il est interdit de les déposer au pied des points de recyclage.

Il n'y a plus de collecte en bennes ponctuelles hors déchetteries depuis le 1^{er} mai.

Le service de proximité réservé aux particuliers et adressé en priorité aux habitants des communes de montagne, éloignés des déchetteries fixes, cesse.

Il n'y a plus de prise en charge financière pour l'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux à usage domestique.

Les équipements de compostage individuel seront désormais payants : un composteur ou lombricomposteur individuel coûtera 15 € ; un bioseau 2,46 €. Les formations d'initiation au compostage ne sont plus obligatoires mais sont proposées gratuitement lors de sessions mensuelles. Les formations d'initiation au lombricompostage sont toujours obligatoires avant retrait des équipements, car la pratique implique un minimum de connaissances pour être correctement exécutée.

Les sites de compostage de proximité pour les entités professionnelles et les établissements privés sont payants depuis le 1^{er} avril 2024. En contactant le Sibrecsa, un accompagnement aidera à la mise en place d'un site : conseils, choix du lieu, fourniture et mise en place du matériel, formation et suivi.

Enfin, il n'y aura plus de distribution de compost mûr dans les communes.

Pour en savoir plus : 04 76 97 19 52 ou contact@sibrecsa.fr